



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1995/L.3/Add.11
7 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-cinquième session
15 mai-9 juin 1995
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX
DE SA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Hisham ELZIMAITY (Égypte)

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Chapitre 9. Département des services d'appui et de gestion
pour le développement

1. À sa 14e séance, le 25 mai 1995, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre 9 (Département des services d'appui et de gestion pour le développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

Examen de la question

2. Si certaines délégations ont appuyé le projet de programme de travail, d'autres ont jugé que les ressources allouées au Département n'étaient pas proportionnées aux activités qu'il menait en faveur des pays en développement.

3. Certaines délégations ont estimé que le Département devait pouvoir donner toute sa mesure dans le domaine des activités de coopération technique et ont souligné qu'il fallait veiller à assurer la coordination de ses activités avec celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies. D'autres délégations ont souligné la nécessité d'éviter que les travaux du Département ne fassent double emploi avec ceux d'autres organismes des Nations Unies.

4. Plusieurs délégations ont noté que les fonds extrabudgétaires prévus pour 1996-1997 avaient diminué et ont jugé que les ressources prélevées sur le budget ordinaire auraient dû être réduites en proportion. D'autres délégations ont déclaré que la diminution des fonds extrabudgétaires aurait dû être compensée par une augmentation des ressources prélevées sur le budget ordinaire. Une délégation a noté qu'il était à prévoir que le Département serait touché par les changements demandés par l'Assemblée générale dans ses résolutions sur les activités opérationnelles et serait amené à réduire son recrutement, ses activités et ses achats, et elle s'est déclarée surprise qu'il n'en soit pas fait mention dans le budget. Quelques délégations ont demandé au Secrétariat d'établir un tableau des activités du programme qui avaient été supprimées.

5. Plusieurs délégations ont mis en cause le bien-fondé de la décision de transférer les services de coopération technique du Département de Genève à Vienne et de créer une Section de la reconstruction et du développement à Vienne. Quelques délégations ont souligné que le transfert des services de coopération technique à Vienne se justifiait par la proximité des pays en transition et par les économies qui en découleraient. Certaines délégations ont estimé que le premier des deux arguments (la proximité) n'était pas important. Certaines délégations ont jugé que les activités de la future Section de la reconstruction et du développement seraient de nature à faire double emploi avec les activités de coopération technique de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la CNUCED et ont demandé qu'on leur donne l'assurance que toutes ces activités ne feraient pas double emploi et ne se chevaucheraient pas. Quelques délégations ont proposé que l'on examine les activités de l'ONU et celles d'autres organisations touchant les pays en transition afin d'éviter qu'elles ne fassent double emploi.

6. Quelques délégations ont estimé que le programme "Administration et finances publiques" n'accordait pas suffisamment d'importance au secteur privé et au développement de l'esprit d'entreprise. D'autres délégations ont considéré que le programme était bien équilibré.

7. Quelques délégations ont souligné que, dans le descriptif du programme "Questions et politiques relatives au développement mondial", des questions importantes qui avaient été prises en compte dans le plan à moyen terme, comme le développement rural ou la science et la technique au service du développement, avaient été ignorées.

8. Certaines délégations ont estimé que les programmes relatifs aux ressources naturelles et à l'énergie auraient dû être présentés séparément dans le fascicule, comme c'était le cas dans le plan à moyen terme.

9. Quelques délégations ont estimé qu'il aurait fallu faire une plus large place au suivi du Sommet mondial pour le développement social.

Conclusions et recommandations

10. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'étudier le descriptif du programme faisant l'objet du chapitre 9 (Département des services d'appui et de gestion pour le développement), lorsqu'elle examinerait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.
